



## 214 - Plan de développement touristique du Bas-Rhin

Stratégie Tourisme Alsace 2012/14 : Réseau des châteaux et cités fortifiées d'Alsace (objectif n°9) et Alsace à Vélo (objectif n°6)

## Rapport n° CP/2014/711

### **Service gestionnaire:**

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente du Conseil Général l'attribution à l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT 67) d'une subvention globale de 28 960 € pour le Réseau des châteaux et cités fortifiées d'Alsace (à hauteur de 18 000€ pour 2014) et pour des actions de promotion et de communication au titre de la démarche Alsace à Vélo (10 960 €).

# Objectif 6 de la Stratégie Tourisme Alsace 2012/14 : Alsace à Vélo

Le projet "Alsace à Vélo" est une démarche régionale et partenariale, coordonnée par le Conseil Général du Bas-Rhin, qui vise à faire de notre région une destination à vélo de premier choix (objectif n° 6 de la Stratégie Tourisme Alsace 2012/14). De ce fait, son objectif est de mettre en œuvre un projet commun de valorisation touristique des infrastructures dédiées à la pratique du vélo en Alsace.

La démarche comprend un plan d'actions organisé autour de quatre thématiques : la structuration et la signalisation des infrastructures, la mise en place de services, la promotion et la communication, l'évaluation.

Chaque action est portée par l'un des partenaires de la démarche en fonction de ses compétences et de ses principes d'intervention.

Les partenaires de la démarche Alsace à Vélo sont l'Etat (DIRRECTE), la Région Alsace, les Département du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Communauté Urbaine de STRASBOURG, la Communauté d'Agglomération de COLMAR, MULHOUSE Alsace Agglomération, l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, les Agences de Développement Touristique du Bas-Rhin et de Haute Alsace.

Pour mémoire, une convention de partenariat a été adoptée lors de la commission permanente du mois de décembre 2012 par le Département du Bas-Rhin. L'enjeu premier de la démarche est de conquérir une image d'excellence en proposant une stratégie partenariale de développement touristique à partir des itinéraires cyclables et de la pratique du vélo de loisirs.

Le plan d'actions pluriannuel Alsace à Vélo prévoit un volet de promotion et de communication conséquent qui repose sur la création du site internet dédié à Alsace à Vélo (opérationnel depuis février 2014) et d'une application mobile spécifique (juin 2014). Les coûts liés à la maintenance de cette application sont pris en charge par les deux Départements du Haut-Rhin et Bas-Rhin à hauteur de 3 000 €/an par collectivité.

Alsace à Vélo s'appuie notamment sur les nombreux axes structurants européens traversant la région (EuroVélo 5, 6 et 15). Pour compléter ce dispositif, des boucles régionales (environ 80 km) et une cinquantaine de boucles locales (entre 20 à 50 km) ont été créées cette

année afin de promouvoir les atouts touristiques de la région, d'augmenter la durée de séjour et d'optimiser les dépenses par touriste, tout en préservant l'environnement par l'usage de déplacements doux.

Pour promouvoir ces différents itinéraires, il est prévu dès 2015 de déployer sur des emplacements stratégiques (gares, "portes d'entrée" des 3 EuroVélo aux décrochés des itinéraires structurants) des "Relais Informations Services" (RIS).

A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention de 10 960 € à l'ADT 67 pour la mise en œuvre d'actions de promotion et de communication (réalisation de flyers, de fiches PDF, de reportages photographiques, d'une vidéo...).

Un avenant à la convention financière 2014 est proposé en ce sens.

# Objectif 9 : Réseau des châteaux et cités fortifiées d'Alsace

Depuis fin 2011, l'ADT du Bas-Rhin, interpellée par des collectivités locales disposant d'un patrimoine castral, a engagé une réflexion visant la création d'une route des châteaux d'Alsace. Cette initiative est imaginée dans le cadre d'une coopération transfrontalière avec le réseau allemand de la Burgenstrasse, route touristique majeure qui s'étend de Mannheim à Prague.

Le projet rejoint un des axes prioritaires de la Stratégie touristique Alsace 2012-2014 (objectif 9 "S'appuyer sur les grands sites et le patrimoine castral pour une meilleure diffusion de la clientèle sur les territoires").

Il s'inscrit en cohérence avec les efforts consentis par les collectivités en faveur de la préservation et la restauration des châteaux forts d'Alsace.

L'adhésion de l'Alsace au projet permettrait de bénéficier de la notoriété de la Burgenstrasse et par là-même d'accroître et de diversifier les clientèles touristiques, notamment en provenance d'Allemagne. Le projet est complémentaire de la route des Habsbourg portée par l'ADT Haute Alsace.

Le projet a déjà suscité l'intérêt d'une douzaine de sites dans le Bas-Rhin.

L'opération représente un investissement de près de 400 000 € sur la période 2014 à 2016 (dépenses d'animation du réseau et développement de la filière, signalisation, communication, etc.).

Le projet bénéficie du soutien de l'Union Européenne (27 000 €) et de l'Etat (FNADT Massif 55 536 € et crédits DIRECTTE 30 000 €). Le plan de financement a été validé par le comité interrégional de programmation du Massif des Vosges du 24 juin 2013.

Le Département est sollicité à hauteur de 54 000 € pour la période des 3 ans (adhésion du château du Haut-Koenigsbourg comprise), soit une participation financière à hauteur de 18 000 € par an.

La Région Alsace est attendue à hauteur de 46 000 €.

Les collectivités locales membres du réseau participent à son financement via une cotisation annuelle (mode de calcul tenant compte du nombre de lits marchands, du revenu annuel de la billetterie et de la taxe de séjour, etc.).

Le Réseau des châteaux et des cités fortifiées d'Alsace a pour ambition de créer du lien entre les différents châteaux et cités médiévales, de mettre en place des synergies et un travail partenarial entre les différents acteurs locaux œuvrant dans le domaine. Les objectifs sont clairement identifiés :

- créer un effet réseau entre les sites alsaciens,
- promouvoir la Route des châteaux d'Alsace,
- animer les châteaux, les cités et la Route,

- mettre en pratique la coopération transfrontalière (Upper Rhine Valley, Burgenstrasse..).

Différents supports de communication ont été réalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre de cette année :

- Charte graphique, décor de stand, mini site web trilingue,
- Alsa'Quizz trilingue (en cours de réalisation),
- Ligne de 3 affiches, objets publicitaires...

L'embauche d'un animateur dédié pour ce réseau (prévue au programme) devrait permettre de renforcer la dynamique lancée et de gagner en efficacité.

Aussi, il est proposé d'attribuer une subvention de 18 000 € pour 2014 à l'ADT 67 en faveur du Réseau des châteaux et des cités fortifiées d'Alsace (adhésion du château du Haut-Koenigsbourg, signalétique touristique, animation du réseau...).

S'agissant d'un objectif nouveau, un avenant à la convention financière 2014 est proposé en ce sens.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15087	65-6574-94	2 761 960,00 €	28 960,00 €	28 960,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention à hauteur de 28 960 € à l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT 67) au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Tourisme Alsace 2012/14 étant précisé qu'un montant de 18 000 € concerne le Réseau des châteaux et des cités fortifiées d'Alsace (objectif n° 9 de la Stratégie) et qu'un montant de 10 960 € est consacré à l'objectif n° 6 : Alsace à Vélo.

Elle approuve par ailleurs l'avenant n° 1 à la convention financière 2014, à intervenir à cet effet entre l'ADT 67 et le Département, et autorise son président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL